

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
 tel que modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : La pêche et l'aquaculture

Objet de la prestation : Bon de transport de coquillages

CONDITIONS D'OBTENTION

Etre pêcheur

PIECES A FOURNIR

- Autorisation de pêche (pêche à pied)

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Formulation de la demande - Constat de la production - Elaboration et délivrance du bon de transport	Le demandeur L'agent concerné sur le lieu L'agent concerné sur le lieu	immédiatement

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (l'agent concerné sur le lieu)

ADRESSE : La zone de pêche de coquillages

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (l'agent concerné sur le lieu)

ADRESSE : La zone de pêche de coquillages

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

immédiatement

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret du 3 Juillet 1941 relatif à la pêche et la vente des fruits de mer et des coquillages